

Méthodes de gestion des animaux porcins morts

L'exploitation d'une entreprise agricole porcine vise essentiellement à produire de la nourriture. Toutefois, ce processus génère des résidus plus ou moins difficiles à gérer. Le lisier est un de ces résidus. La perte d'animaux causée par la maladie ou les accidents durant la période d'élevage représente aussi un autre résidu à gérer.

La très grande majorité de ces animaux était ramassée par des entreprises de récupération ou d'équarissage, sans frais pour les producteurs agricoles, en raison de la valeur économique des sous-produits. Cependant, la réglementation de plus en plus contraignante relativement à l'utilisation de protéines animales pour l'alimentation du bétail a entraîné la baisse du prix de ces protéines et des graisses animales sur le marché, ce qui a privé l'industrie de la récupération de revenus importants. Cette industrie a donc introduit en 2001 une tarification pour la récupération.

Ainsi, les producteurs de porcs ont exploré d'autres méthodes pour gérer, à la ferme, ces résidus d'élevage. Actuellement, quatre méthodes de gestion sont autorisées et encadrées par la Loi sur les produits alimentaires et son Règlement sur les aliments soit:

- La récupération
- Le compostage
- L'incinération
- L'enfouissement à la ferme

RÉCUPÉRATION

La récupération est depuis plusieurs années la principale méthode de gestion des animaux porcins morts à la ferme.

Points à retenir :

- Conserver les carcasses dans un congélateur domestique avec bac de récupération, un bac réfrigéré ou un cabanon réfrigéré avec bac de récupération ou un endroit clos pour faire geler les carcasses à l'abri des prédateurs durant la période hivernale. Il faut éviter de laisser les carcasses à l'air libre, dans la neige dans l'attente du récupérateur;
- Conserver les factures de récupération.



Source : Sanimax



COMPOSTAGE À LA FERME

Plusieurs techniques de compostage peuvent être employées à la ferme. Toutefois, seul le compostage en cellule et le compostage en bioréacteur sont actuellement connus et disponibles au Québec.



Points à retenir :

- Détenir un permis d'équarissage de catégorie « compostage », renouvelable annuellement, du MAPAQ;
- Les animaux à composter doivent provenir du même site que l'Installation de compostage;
- Tenir un registre à jour dans lequel sont consignées des informations relatives aux mortalités (catégorie et quantité)

Méthodes de gestion des animaux porcins morts

d'animaux porcins morts) et à la température du compost.

INCINÉRATION

L'incinération constitue un procédé thermique d'oxydation de la matière organique.

Points à retenir :

- Aucune autorisation requise des autorités, mais un avis de projet doit être déposé au MDDEP accompagné d'une déclaration d'un ingénieur attestant la conformité du projet;
- L'incinérateur doit comprendre deux chambres de combustion;
- La température des gaz à la sortie de la chambre secondaire doit être mesurée en continu et les données conservées pendant au moins quatre ans dans un registre; des tests d'émissions doivent être effectués l'année de l'installation de l'incinérateur et, par la suite, tous les cinq ans.



L'ENFOUISSEMENT À LA FERME

L'enfouissement à la ferme est la méthode de gestion la plus ancienne qui existe. Elle implique l'excavation d'un volume minimal de sol, le dépôt des cadavres dans le fond de cette excavation puis son remblai.

Points à retenir :

- Le site choisi doit être localisé hors d'une zone inondable d'une récurrence de 20 ans, à au moins 75 m de tout plan d'eau ou cours d'eau et à 150 m de toute source d'eau potable, de surface ou souterraine;
- Le fond de l'excavation doit être situé au-dessus de la nappe phréatique et recouvert de chaux caustique avant d'y déposer les cadavres;
- Les cadavres doivent être recouverts de chaux puis d'une couche de terre d'une épaisseur minimale de 600 mm;
- Les cadavres ne doivent pas excéder le niveau du sol naturel et le terrain doit être aplani;
- Conserver les factures de chaux reliées à l'enfouissement pour présentation à l'auditeur.

Pour en savoir plus

Nous vous invitons à visiter la section « Environnement » du portail de la Fédération : <http://leporcduquebec.com> **section** les producteurs **volet** : programmes/environnement